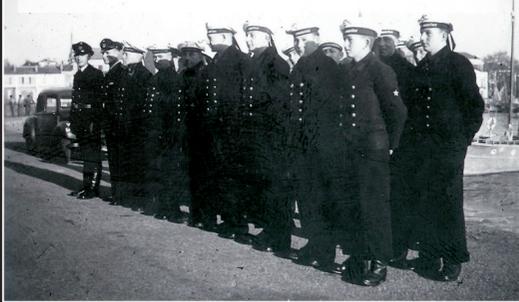


L'officier de marine Harken a été nommé commandant allemand du port des Sables d'Olonne. Pointilleux pour faire respecter les réglementations sur la pêche, il fera l'unanimité contre lui.



Une section de marins allemands est chargée de la sécurité de la zone portuaire et du contrôle des bateaux de pêche sablais et chaumois.



La vedette du commandement du port stationne devant leur cantonnement à l'Hôtel Majestic quai Guiné.



Réglementation de la Pêche Côtière

D'accord avec le Commandant en Chef de la Marine de la France du Nord, la pêche côtière est autorisée par le Commandement allemand, avec effet immédiat, sur une étendue de 4000 mètres au-delà de la côte.

A ce sujet, on ordonne :

1. La pêche ne peut se faire que de jour et par beau temps avec une visibilité d'au moins 8 kilomètres.

2. Les pêcheurs de la localité auront à signaler à temps, avant leur départ, leur sortie projetée au Standortkommandant compétent, qui leur donnera chaque fois l'autorisation.

La sortie ne sera autorisée qu'aux endroits où un nombre assez important de bateaux pourra prendre le large.

3. On avisera les pêcheurs avant leur départ que la flotille ne pourra se disperser au-delà de 1 kilomètre. Si l'un des bateaux devait s'écarter davantage, on ouvrira, après un coup d'alarme, le feu sur lui.

4. Si la visibilité devenait subitement mauvaise, ou à l'approche de bateaux ennemis, trois fusées rouges donneront l'ordre pour la rentrée des bateaux.

Si cet ordre n'est pas suivi, le feu sera ouvert après un coup d'alarme.

(Communiqué par M. le Préfet de la Vendée)

La Roche-sur-Yon, le 7 Août 1940.

Affiche sur la réglementation de la pêche côtière le 7 août 1940.
Coll. Archives municipales



Deux membres de la police maritime inspectent un bateau de pêche.



Chaque pêcheur doit posséder un laissez-passer spécial.



Hafensperre in Les Sables d'Olonne
Juni 1942

À partir de 1942, un barrage flottant bloque l'accès au port en-dehors des horaires autorisés.

La pêche et l'agriculture contrôlées

Dès juillet 1940, l'officier de marine Frederik Harken est désigné comme commandant du port des Sables d'Olonne. Cet inspecteur des douanes dans le civil installe ses bureaux dans l'Hôtel Majestic à l'entrée du port, au 27 du quai Guiné. Il doit gérer les navires allemands en escale en s'assurant de leur bon ravitaillement en combustible, vivres et munitions. Responsable de la sécurité de la zone portuaire, il dispose d'une compagnie de gardes composée de 64 marins. Il dirige également le service de surveillance portuaire qui contrôle les bateaux français et délivre les autorisations de pêche et de sortie en mer. Il donne des consignes à la mi-juillet 1940 interdisant aux bateaux de pêche sablais de s'éloigner à plus de 50 milles des côtes ; ils ne doivent également pas sortir de 21 heures à 4 heures du matin.

Sollicité pour autoriser la sortie au large des 69 thoniers qui n'avaient pas pris la mer avant l'arrivée des Allemands, il donne son accord le 17 août avec des conditions : les thoniers ne doivent pas partir plus de 12 jours et doivent rester dans le golfe de Gascogne. Les résultats des 120 pinasses envoyées pêcher des sardines sont corrects, ce qui permet aux 14 usines de conserves de poisson locales de continuer à fonctionner. Mais à leur retour les pêcheurs n'échappent pas théoriquement à la répartition du poisson, dont la vente est réglementée, par le service français du Ravitaillement Général. Au fur et à mesure des années, moins de bateaux sortent, à cause des restrictions de carburant et de la réquisition de certains d'entre eux par la marine allemande. Comme les voitures, certains bateaux de pêche vont être équipés d'un moteur à gazogène.

De plus, l'activité des trois chantiers navals sablais est pratiquement absorbée par l'exécution des commandes allemandes qui leur sont imposées. À partir de 1942, l'entrée du port des Sables est fermée la nuit par un barrage flottant qui empêche les bateaux de pêche de se mettre à l'abri s'ils arrivent en dehors d'horaires réglementés. Le 11 janvier 1943, le chalutier « Père patient » ne peut rentrer car la terre n'est toujours

pas aperçue à 18 heures ; le lendemain matin, la mer devient très forte et le patron sablais Maurice Berthomé est emporté par une vague. La mort d'un pêcheur local connu entraîne dans la population un fort rejet des autorités allemandes du port*.

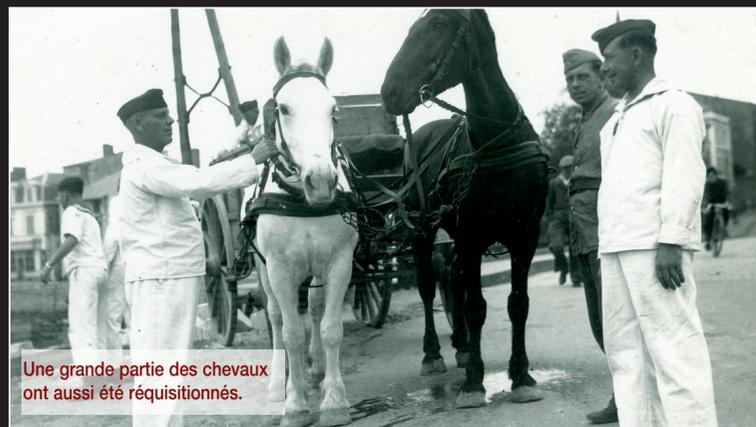
L'agriculture est à l'époque la première activité économique de la Vendée, elle occupe 60% des actifs. Des silos destinés au stockage du blé et de l'orge ont d'ailleurs été terminés sur le port des Sables en 1939. Le manque d'agriculteurs prisonniers de guerre en Allemagne et la mainmise sur les stocks par les services du Ravitaillement Général font que toutes les denrées consommables viennent vite à manquer. Dès le 20 juillet 1940 aux Sables, il faut faire la queue au marché pour être servi aux étals quasiment vides. Dans les magasins les tickets de rationnement ne sont pas toujours honorés, notamment pour des problèmes de livraison des marchandises. Ce sont les « jours sans viande », les « jours sans beurre »... En Vendée, département excédentaire en matière agricole, c'est d'autant plus incompréhensible pour la population civile. En fait, une partie de la production est automatiquement réservée pour l'Occupant selon les conventions de l'armistice ou dirigée vers les départements de la région parisienne. Les commerçants doivent adhérer à des groupements d'achat et de répartition pour pouvoir être approvisionnés. Ils ne peuvent plus se fournir directement chez les agriculteurs qui doivent pour leur part s'organiser sur un modèle corporatif et livrer leurs productions à des organismes responsables du stockage. Toutes ces restrictions favorisent le « marché noir », c'est-à-dire la vente directe au consommateur par le producteur ou par l'intermédiaire d'un grossiste, sans utiliser les tickets imprimés par les services du Ravitaillement Général ; ou le troc, par exemple poisson contre beurre etc.

(*) La visite de sa petite-fille au musée au printemps 2022 nous a poussé à creuser l'histoire du décès accidentel du patron pêcheur Maurice Berthomé. Le spécialiste des affaires maritimes Roland Mornet, de la Chaume, auteur du livre « 100 ans d'histoire du port des Sables d'Olonne », nous a fourni le témoignage du matelot du « Père Patient » Paul Sauvette, enregistré le 13 janvier 1943. Son rapport précise que, contrairement à ce qui a été longtemps cru localement, ce navire ne s'est pas vu refuser l'entrée au port le 11 janvier 5 minutes après l'heure : en réalité, il n'était pas en vue de la terre à 18 heures, ce qui l'a obligé à rester en mer.

Moisson de blé en Vendée où l'agriculture occupe 60% des actifs à l'époque. Une partie de la production est réquisitionnée par l'Occupant ou envoyée vers la région parisienne.

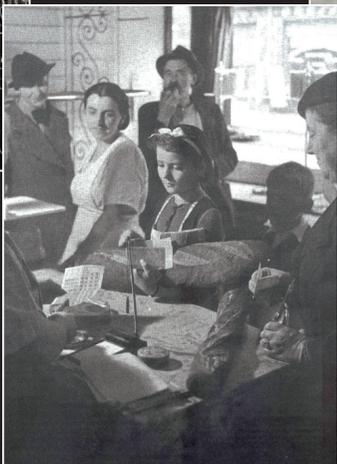


Les marins du commandement du port s'apprentent à découper un cochon.



Une grande partie des chevaux ont aussi été réquisitionnés.

Des tickets d'alimentation sont nécessaires pour obtenir des aliments dont la distribution est régulée. Parfois les étalages des magasins sont vides à cause de problèmes de livraison.



Chaque unité allemande en cantonnement embauche des civils pour s'occuper du linge, du ménage ou de la cuisine. Des liens sont parfois tissés, davantage avec les marins qui restent plus de 4 ans en poste aux Sables.

